



# Le Courrier des retraité.es

## Allier Cantal Puy de Dôme Hte Loire

Section départementale FGR-FP 63 Roland LEBEAU 25 rue du Château des Vergnes 63100 C.F.

Courriel : [roland.lebeau@wanadoo.fr](mailto:roland.lebeau@wanadoo.fr)

### CAMPAGNE NATIONALE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

## Invitation de la FGR-FP

Mardi 14 Octobre 9h30  
Au Collège Les Prés  
10 avenue A. GAILLARD  
À ISSOIRE (63500)

Au printemps 2026, les retraité.es de la Fonction Publique devront faire un choix lourd de conséquences pour une complémentaire santé, suite à la mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) au sein des ministères

Tous les ministères (Agriculture, Armées, Ecologie, Education, Finances) ont décidé ou décideront des modalités de ce changement et chacun d'entre eux aura sollicité un opérateur (mutuelle, compagnie d'assurance,...) pour assurer la mise en œuvre de ce contrat collectif obligatoire d'assurance complémentaire santé pour les fonctionnaires actifs.

Alors que cers derniers verront l'Etat prendre en charge 50% du montant de la cotisation d'équilibre du contrat collectif, les retraité.es, eux, sont exclus de cet accord. Cependant ces retraité.es pourront opter pour le contrat (collectif) PSC moyennant une cotisation, qui rapportée à celle d'équilibre, s'étalera de 100% la 1<sup>ère</sup> année (de retraite ?) à 175% la 6<sup>ème</sup> année ; ou bien, individuellement, se tourner **irréversiblement** vers une autre complémentaire santé au sein de marché concurrentiel actuel.

Cela constitue pour la FGR-FP une rupture inacceptable de la solidarité intergénérationnelle, c'est aussi une incitation à se tourner vers le système assurantiel privé pour pouvoir se soigner.

La FGR-FP a décidé de réunir les retraité.es dans toutes les régions pour analyser cette situation, répondre aux questions légitimes et faire partager sa revendication du « 100% Sé-cu ».

Le mardi 14 octobre au collège Les Prés, à Issoire, les responsables des 4 départements de l'Auvergne ont invité Jacques Fogliarini, membre du bureau national de la FGR-FP pour animer la réflexion.

Nous vous attendons nombreux à partir de 9h à Issoire. (Voir Inscription et co-voiturage

# Un projet de budget 2026 à combattre

Roland LEBEAU

## SOMMAIRE

### Page 1

#### 14 octobre, invitation de la FGR-FP à Issoire

Dans le cadre de la  
CAMPAGNE  
NATIONALE D'INFORMA-  
TION SUR LA  
PROTECTION SOCIALE  
COMPLEMENTAIRE

### Page 2

#### Sommaire du journal Un projet de budget 2026 à combattre

### Page 3

#### La Sécurité Sociale : fonctionnement et principes fondateurs

#### Pétition - La Sécu c'est vital !

### Page 4

#### Dette de la branche maladie de la Sécu : qui est responsable ?

### Page 5

#### Extraits du CEN des 20 et 21 mai 2025

### Page 6

#### Simplification ? J'en doute

### Page 7

#### Réunion du 14 oct. : Modalités pratiques

### Page 8

#### Pour se rendre à Issoire

François Bayrou a dévoilé ses orientations budgétaires pour 2026 reposant sur un dogme : le refus d'une véritable réforme fiscale pour mieux imposer les hauts revenus et les grandes entreprises, le démantèlement des services publics et de la protection sociale.

Après le rejet de la taxe Zucman par l'Assemblée Nationale (taxe apportant pourtant de 15 à 20 milliards aux finances de l'Etat) grâce aux élus de la majorité gouvernementale et à ceux du RN, est venue la non contraction des niches fiscales.

Pour aboutir à une économie de 43,8 milliards -plus importante que les 40 milliards annoncés pendant plusieurs semaines et ceci en fonction du coût de la nouvelle programmation militaire voulue par Macron pour développer une défense européenne- il faut donc, selon lui, restreindre les dépenses sociales et accroître les rentrées d'impôt.

Restreindre les dépenses sociales, cela veut dire la non revalorisation des pensions de retraites en fonction de l'inflation, contrairement à 2025. Cela veut dire aussi contraindre les remboursements des actes médicaux, alors que déjà leur évaluation dans le cadre du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale est inférieure à la réalité, et, maintenir au même niveau l'allocation de solidarité aux personnes âgées !

Alors que la Cour des Comptes le reconnaît, ce ne sont pas les dépenses qui augmentent exagérément pour le budget de la Sécurité Sociale mais bien les recettes qui manquent depuis plusieurs années avec les exonérations de cotisations sociales (77 milliards pour la seule année 2025).

Accroître les rentrées d'impôts, cela passe par la non augmentation des barèmes d'imposition et, surtout pour les retraités par le remplacement de l'abattement de 10% par un forfait de 2000€, ce qui conduira nombre d'entre eux à payer davantage sur le revenu de leur pension.

De façon générale, c'est bien une attaque en règle contre l'ensemble des services publics avec le non remplacement d'un retraité sur trois dans les années à venir et la suppression de 3000 postes dès à présent dans l'Education Nationale.

Nul doute que face à cette menace, la mobilisation commune actifs-ves retraités soit de mise pour l'obtention d'un projet de budget répondant effectivement aux besoins de l'ensemble de la population. D'autant plus que Bayrou affirme que la dette a atteint un niveau tel qu'elle met en danger l'avenir économique du pays (la comparant ainsi à celle de la Grèce d'il y a quelques années, ce qui est totalement inexact) et utilise sa chaîne Youtube pour convaincre et faire accepter son projet de budget par les français.

# La Sécurité Sociale : Fonctionnement et principes fondateurs

Michel CHIGNIER

Depuis la réforme Juppé de 1995, l'État a pris les rênes de la Sécurité Sociale, excluant les partenaires sociaux et fixant le budget annuel. Résultat : des hôpitaux publics sous financés, des déserts médicaux, des délais d'attente interminables et des dépassements d'honoraires croissants. Bref, une situation alarmante du système de santé. Pour éviter des restes à charge prohibitifs, il faut souscrire à une complémentaire santé. Mais attention, ce système est inégalitaire : le niveau de couverture dépend du contrat souscrit et des cotisations versées. Les retraités sont particulièrement touchés, avec 700 000 sans complémentaire et 1,6 million renonçant aux soins pour des raisons financières. La solidarité, principe fondateur de la Sécu, est bafouée : aujourd'hui, on ne reçoit qu'en fonction de ce que l'on paie.

Pour inciter la population à se tourner vers le système assurantiel privé, une loi de 2016 (ANI) a généralisé les contrats collectifs obligatoires d'assurance complémentaire santé pour les salariés, financés à 50 % par l'entreprise.

Ce régime est en cours de transposition à la Fonction publique sous le nom de PSC. Les agents en activité sont obligés d'adhérer, mais à la retraite, ils devront soit conserver leur complémentaire sans aide financière, soit en trouver une autre sur le marché concurrentiel. Les retraités exclus de cet accord sont une fois de plus maltraités.

Il est urgent de reconquérir la Sécurité Sociale et de revendiquer le « 100 % Sécu pour les soins prescrits ». La France a les moyens de rembourser les soins à 100 %. Pour cela, il faut mettre fin aux exonérations de cotisations sociales pour les grandes entreprises (80 milliards par an depuis 2017) et augmenter les cotisations sociales par la création d'emplois, l'augmentation des salaires, l'égalité salariale et la lutte contre la fraude sociale et médicale.

**Rétablir la Sécurité Sociale selon ses principes fondateurs de solidarité et d'universalité et obtenir le 100 % Sécu pour les soins prescrits est un impératif.**

## ***Pétition - La Sécu c'est vital !***

*Le 4 octobre ce sera le 80ème anniversaire de la signature du décret de la création de la Sécurité Sociale. La Convergence des Services Publics, dont fait partie la FGR-FP, lance l'appel*

*"La Sécu, c'est vital" accompagné d'une pétition qui peut être diffusée et signée en ligne sur le site*

<https://www.change.org/p/la-sécu-c-est-vital>

# Dette de la branche maladie de la Sécu : qui est responsable ?

Martine MAUFRAIS

*En 2024, la Sécurité Sociale affiche un déficit de 15,3 milliards d'euros, dépassant les prévisions de 4,8 milliards. La branche maladie, responsable de 90 % de ce déficit, est pointée du doigt. Le problème ? Les recettes ne suivent pas. Mais sur les 4,8 milliards de déficit supplémentaire de la branche maladie, 4,2 milliards viennent de recettes moindres et seulement 0,6 milliard de dépenses plus élevées.*

Premier acte : les allègements de cotisations sociales. Depuis les années 1990, l'État s'était engagé à compenser ces exonérations à l'euro près (Loi Veil 1994). Mais depuis 2018, il a un peu lâché l'affaire. Résultat : 5,5 milliards d'euros d'allègements non compensés en 2024 représentant un tiers du déficit total. Ces mesures critiquables ont surtout fait gonfler les salaires au-delà de 1,6 Smic, sans créer d'emplois ni booster la compétitivité.

Deuxième acte : la part de la TVA dans la branche maladie. Depuis 2019, l'Etat compte sur elle pour compenser une partie des exonérations sociales (moins de 1% en 2018 à 8 % en 2023). Sauf qu'en 2024, avec la consommation en berne, les recettes de la TVA sont inférieures de 2,4 milliards par rapport aux prévisions. La TVA sociale est-

elle judicieuse pour redresser les comptes de la branche maladie ?

Troisième acte : l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (l'Odam). Chaque année, il est fixé à un niveau inférieur aux dépenses prévues par le ministère de la santé. Les professionnels de santé doivent toujours plus se serrer la ceinture.

**Pour 2025, les mesures d'économies s'élevaient à 4,3 milliards d'euros.**



La Cour des comptes tire la sonnette d'alarme sur la pérennité de la Sécurité Sociale prévoyant un déficit de 22 milliards d'euros pour 2025, qui pourrait atteindre 24 milliards en 2028. Elle évoque même une possible crise de liquidités, mettant en danger le versement des prestations sociales.

Pour éviter le pire, il est impératif de remettre en question le choix de l'État d'une politique du déficit délibéré pour justifier ses réformes, comme la mise en place d'une TVA sociale, conduisant toujours à moins de Sécu.

# CEN (\*) des 20 et 21 mai 2025.

## Extraits de la motion générale

(\*) Commission Exécutive Nationale de la FGR-FP

***La situation budgétaire de la France est la conséquence de la logique libérale implacable des politiques gouvernementales successives.***

Depuis 2017, si le montant de la dette publique est passé de 2 262 milliards d'euros à 3 305 milliards d'euros (+ 1 043 milliards d'euros soit + 46 %), la fortune des 10 % les plus riches a doublé pour atteindre 8 000 milliards d'euros. Ce patrimoine des très riches a été dopé par l'argent public versé sans conditions durant la pandémie de covid, et par la « politique de l'offre » de Macron : baisse des recettes fiscales et exonérations de cotisations sociales principalement en faveur des grandes entreprises. La répartition de plus en plus inégalitaire des richesses est au cœur de la formation de la dette.

Pour maintenir le cap, le pouvoir s'appuie sur une conjoncture économique défavorable, sur les tensions internationales et les mesures protectionnistes de Trump, refusant de mettre à juste contribution les très riches et les grands groupes avec les nécessaires réformes de justice fiscale, sociale et environnementale.

Ainsi dramatise-t-il la question de la dette publique et construit-il un récit de culpabilité pour imposer des années d'austérité.

Ainsi prolonge-t-il et accentue-t-il l'attaque contre la globalité de notre système social : droits sociaux et environnementaux, protection sociale et services publics.

**Situation internationale :** la FGR-FP s'inquiète vivement de la dégradation de la situation mondiale en particulier à Gaza et en Ukraine.

Conformément à ses valeurs, la FGR-FP appelle au respect du droit international, à une résolution des conflits basée sur le droit.



- Laissez venir à moi les petits picaillons !

# Simplification ? J'en doute

.. Jeannine Lavedrine

***Il est bien connu que le secteur médical et médico-social est champion des sigles en tous genres.... et que les usagers ont du mal à s'y retrouver !***

Depuis que je gravite dans le secteur qui s'occupe des personnes âgées, c'est-à-dire, en gros depuis une quinzaine d'années, j'entends qu'il faut « simplifier les démarches et coordonner les acteurs » pour plus d'efficacité. Il est vrai que les intéressés vont le plus souvent auprès de leur mairie, s'ils connaissent le **CCAS** (Centre communal d'action sociale) ou de leur assistante sociale pour demander de l'aide. Je vais vous faire une petite démonstration de la complexité du système....

Le **CODERPA** (Conseil départemental des retraités et personnes âgées) a été remplacé par le **CDCA** (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie), regroupant maintenant retraités et personnes handicapées. C'est toujours une instance consultative placée sous l'égide du Conseil Départemental. Si l'on ajoute que ses membres brillent souvent par leur absence aux réunions, au point que certains ne sont jamais là, que le nombre de dossiers à étudier est de plus en plus important et que les sujets sont de plus en plus complexes, est-ce que l'efficacité est plus grande ?

Les **CLIC** (Centres locaux d'information et de coordination) ont disparu dans l'Allier, mais pas dans les autres départements de l'Auvergne. Est-ce que ça fait une différence ? On a vu disparaître les réseaux mémoire, puis **CAP** santé, mais apparaître les **DAC** (dispositifs d'appui à la coordination), ou les **CRT** (Centres de ressources territoriaux) toujours pour aider les personnes âgées à trouver de l'aide. Encore faudrait-il que les usagers connaissent les dispositifs en question,.... et comme ils changent en permanence de noms, c'est difficile !!!

Les **CPTS** (communautés professionnelles territoriales de santé) mobilisent des forces médicales qui font défaut sur le terrain et des subventions de l'**ARS** (Agence Régionale de santé) qui seraient probablement utiles ailleurs.

De la région Occitanie, qui a été région expérimentale, nous arrive le **SPDA** (Service public départemental de l'autonomie), qui doit être une instance qui ne se substitue à aucune autre, mais qui chapeaute et coordonne... Dans l'Allier, c'est la référente pour le Conseil Départemental du **CDCA** qui est chargée aussi du **SPDA**.

Vous me suivez ?

Je dois parler aussi du dispositif **ICOPE** (Integrated Care for Older People) expérimenté aussi en Occitanie. C'est « un programme innovant développé par l'**OMS** (Organisation Mondiale de la Santé) et soutenu par le Ministère de la Santé et de la Prévention, « destiné à toute personne de 60 ans et plus, désireuse de maintenir sa forme physique, morale et intellectuelle, grâce à des outils numériques »

***Mon conseil, si vous n'êtes pas encore perdu dans les sigles (et j'en ai sûrement oubliés !), allez tout de suite expérimenter le programme ICOPE.***

# Réunion du 14 octobre 2025 à ISSOIRE : déroulement et modalités pratiques

## Déroulement de la journée

- **ATTENTION IL FAUT STATIONNER A L'EXTERIEUR DU COLLEGE**
- A partir de 9h : accueil dans la SALLE POLYVALENTE du collège
- cette salle dispose d'un accès extérieur (voir fléchage FGR-FP).
- Jusqu'à 9h30 : café d'accueil offert par l'établissement.
- 9h30 début des travaux
- 12h30 repas possible au self du collège, pris en charge par la FGR-FP.
- 13h30 salle de réunion au collège : réunion statutaire de la FGR-FP Régionale. *Cette réunion ouverte aux participants qui le souhaitent, traitera de la situation actuelle, des travaux de la commission exécutive nationale des 22 et 23 septembre et du suivi des propositions des départements.*
- Vers 16h, fin des travaux.

**Si vous participez au rendez-vous du 14 octobre à Issoire  
merci de vous inscrire, de préférence par Mail, avant le 1er octobre  
auprès de Michèle FILLIAS : [michele.fillias@gmail.com](mailto:michele.fillias@gmail.com)  
9 Impasse de la Sauvère 63530 VOLVIC**

Nom—Prénom : .....

Adresse : ..... Tél : .....

Mail : .....@.....

Je serai accompagné(e) par : .....

Nous mangerons au self du collège : ..... Nombre de convives : .....

**Je dispose de ..... places  
pour d'autres participants  
Covoiturage à partir  
de .....**



**Je cherche .... places pour  
d'autres participants  
Covoiturage à partir  
de .....**

*Pour le covoiturage, tenez compte de votre participation ou non au repas, ou à la réunion de l'après-midi et contactez selon votre département :*

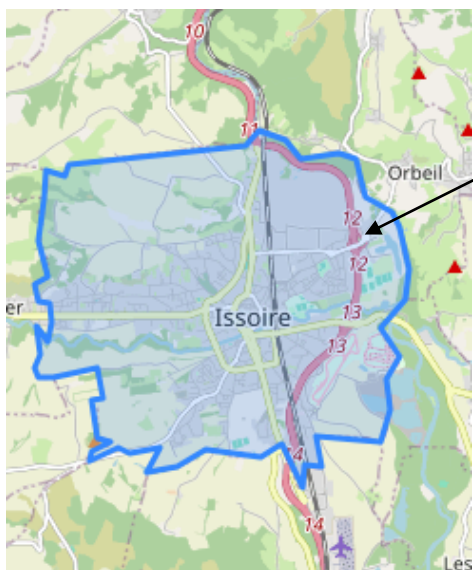
**Allier** : gerard.hatab@wanadoo.fr

**Cantal** : Françoise MARTIN 06.81.54.43.84.

**Hte Loire** : gerard.hatab@wanadoo.fr

**Puy de Dôme** : michele.fillias@gmail.com

## Pour se rendre au collège Les prés à Issoire



Issoire se trouve sur la A75 :

à 35km au sud de Clermont, 35km au nord de Brioude ou, 39km au nord de Massiac.

Sur le contournement d'Issoire, prendre la sortie 12, vers le centre ville, au niveau du magasin carrefour.

Au 1er rond point prendre la 3ème à droite quasi en face : l'avenue Jean-Jaurès,. Contourner le parc Edith Piaf (qui est à votre gauche) par la rue Georges Besse et retrouvez, 2ème rue sur votre droite, l'avenue Antonin Gaillard qui conduit au COLLEGE LES PRES au N°10

**Trouvez un stationnement rues adjacentes !**

